

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT
Code du produit : ACTIVD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ACTIVERT - R.C.S.I.
52, rue des Entrepreneurs Z.I de la plaine Haute
91560 Crosne - France
T 01 69 48 49 99 - F 01 69 48 11 31
contact@activert.eu - www.activert.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substance**

Non applicable

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide citrique	(n° CAS) 5949-29-1 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	1 - 10	Xi; R36	Eye Irrit. 2, H319
methanesulphonic acid	(n° CAS) 75-75-2 (Numéro CE) 200-898-6 (Numéro index) 607-145-00-4 (N° REACH) 01-2119491166-34	1 - 10	C; R34	Skin Corr. 1A, H314
Alcohol C10, ethoxylated - Deceth-8	(n° CAS) 26183-52-8 (N° REACH) POLYMERE	1 - 5	Xn; R22 Xi; R36	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ce produit ne contient pas de composants dangereux pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir section 13. Considérations relatives à l'élimination.

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les produits vaporisés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions d'emploi normales.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : pas nécessaire

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
Apparence : Liquide.
Couleur : Jaune.
Odeur : Citron.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : < 1
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1,06
Solubilité : Produit soluble dans l'eau.
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Acide citrique (5949-29-1)	
DL50 orale rat	>= 11700 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: < 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite pH: < 1
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé Le produit ne contient pas de substances mutagènes
Cancérogénicité	: Non classé Le produit ne contient pas de substances cancérogènes
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Le produit ne contient pas de substances toxiques
Danger par aspiration	: Non classé
Autres informations	: Aucun des ingrédients contenus dans ce produit Activert n'est soumis à un étiquetage CMR ou Toxique. Les séquestrants utilisés dans les produits Activert sont biodégradables et sans danger pour l'utilisateur (sans EDTA). Les parfums utilisés ne contiennent aucun musc, nitromusc ou musc polycyclique.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Acide citrique (5949-29-1)	
CL50 poisson 1	440 mg/l
CE50 Daphnie 1	1535
Alcool C10, ethoxylated - Deceth-8 (26183-52-8)	
CE50 Daphnie 1	15 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	19,6 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Biodégradation	100 % en 28 jours (OCDE-301A) - Facilement biodégradable. Test disponible sur demande
Acide citrique (5949-29-1)	
Biodégradation	100 %

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.3. Potentiel de bioaccumulation

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT

Potentiel de bioaccumulation	Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau, on ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation dans les organismes aquatiques ou terrestres.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface. LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3265

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A., 8, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C3

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : 5L

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28

Code-citerne (ADR) : L4BN

Véhicule pour le transport en citerne : AT

YELO LIQUIDE Détartrant Désincrustant ACTIVERT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Catégorie de transport (ADR) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	Version 1.0
-----	---	--------	-------------

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36	Irritant pour les yeux
C	Corrosif
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit